Nations Unies A/70/742/Add.17

Assemblée générale

Distr. générale
29 avril 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 148 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars É.-U.
Crédit ouvert pour 2014/15	44 164 600
Dépenses de 2014/15	38 552 100
Solde inutilisé de 2014/15	5 612 500
Crédit ouvert pour 2015/16	35 556 400
Montant estimatif des dépenses de 2015/16[a]	35 158 800
Montant estimatif du solde inutilisé de 2015/16	397 600
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	42 000 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	39 203 600

[a] Montant estimatif au 29 février 2016.

16-04823 (F) 050516 060516

Merci de recycler

I. Introduction

1. **On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 53, 55, 62 et 65, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 2 796 600 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.**

2. Aux fins de son examen du financement du Centre de services régional d'Entebbe, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 15 avril 2016. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité consultatif relatives aux constatations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 et sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général se trouvent dans les rapports correspondants du Comité consultatif (voir A/70/803 et A/70/742, respectivement).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

3. Le montant des ressources approuvées du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 était de 44 164 600 dollars et les dépenses se sont élevées à 38 552 100 dollars, soit 12,7 % de moins (5 612 500 dollars en chiffres bruts) que le montant budgété. On trouvera une analyse des écarts à la section IV du rapport sur l'exécution du budget pertinent (A/70/749, annexe VIII).

4. Le solde inutilisé tient essentiellement à des dépenses plus faibles que prévu au titre du personnel civil (4 596 100 dollars, soit 15,8 %), dont 3 726 400 dollars (14,9 %) au titre du personnel recruté sur le plan international, 172 100 dollars (5,6 %) au titre du personnel recruté sur le plan national et 697 600 dollars (78,3 %) au titre des Volontaires des Nations Unies. Ces dépenses inférieures aux prévisions résultent des éléments suivants :

a) Pour le personnel recruté sur le plan international : un taux de vacance de postes effectif de 13,5 % contre un taux budgétisé de 5 %, la décision de geler les procédures de recrutement dans l'attente de l'application des recommandations de l'examen des besoins en personnel civil, à savoir transformer 68 postes du Service mobile soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national et en supprimer sept; un taux de rotation du personnel élevé en prévision de la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national; ainsi que la réduction, de 33,4 % en novembre 2014 à 28,4 % en février 2015, de l'indice d'ajustement applicable à Entebbe;

b) Pour le personnel recruté sur le plan national : un taux de vacance de postes effectif de 84,6 % pour les administrateurs et de 11,7 % pour les agents des services généraux, alors que le taux prévu au budget n'était que de 5 % pour les

deux catégories, en raison des retards pris dans le transfert au Centre de postes des missions clientes;

c) Pour les Volontaires des Nations Unies : un taux de vacance effectif de 60,9 %, contre un taux budgétisé de 5 %, en raison d'une forte rotation du personnel en prévision des suppressions de postes.

5. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le fait que les barèmes des traitements pour le personnel recruté sur le plan national en Ouganda, qui ont enregistré une hausse de 9 % pour les agents des services généraux et de 7,5 % pour les administrateurs au 1er août 2014, ont été plus élevés que ceux qui étaient prévus au budget.

6. Le Secrétaire général a fait état d'un solde inutilisé de 1 016 400 dollars (6,7 %) au titre des dépenses opérationnelles, qui résulte de dépenses inférieures aux prévisions dans différentes catégories, partiellement compensées par des dépenses supérieures dans d'autres. Les dépenses ont été inférieures au budget pour les catégories suivantes : a) les consultants (202 900 dollars, soit 64,1 %), en raison de l'engagement d'un consultant pour une durée inférieure à celle qui était prévue et le non-recrutement d'un chargé de projet de construction et de deux formateurs pour le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements; b) les installations et infrastructures (899 200 dollars, soit 8,5 %), du fait du retard pris dans les travaux de construction des bâtiments de bureaux du Centre; c) l'informatique (911 100 dollars, soit 41,4 %), en raison de besoins en personnels contractuels, en services d'accès à distance, en appareils informatiques et en licences d'utilisation inférieurs aux prévisions, ainsi que du fait que le matériel devant être acheté pour le centre informatique, toujours en construction, ne l'a pas été; d) les transports terrestres (108 000 dollars, soit 51,9 %), du fait que la consommation de carburant a été moins élevée que prévu, le nombre de véhicules assignés au Centre étant passé de 38 à 18 et le coût d'achat moyen des carburants ayant été inférieur aux prévisions.

7. Les dépenses ont été supérieures au budget pour les catégories suivantes : a) les voyages (282 600 dollars, soit 169,2 %), en raison des formations supplémentaires et du personnel d'appui requis dans le cadre du déploiement d'Umoja; b) les communications (725 700 dollars, soit 50,7 %), du fait de l'achat de matériel qui n'avait pas été budgétisé; c) les fournitures, services et matériel divers (83 300 dollars, soit 43,9 %), en raison du recrutement de 26 vacataires supplémentaires chargés d'aider à éliminer le retard accumulé de dettes non réglées et de rapprochements bancaires découlant de la mise en service d'Umoja, ainsi qu'à comptabiliser sur l'exercice 2014/15 les dépenses de fret relatives à l'achat à l'exercice précédent de matériel informatique et de matériel de communication.

8. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2016, le montant brut des dépenses engagées au titre de l'exercice 2015/16 s'établissait à 20 912 400 dollars, contre des crédits de 35 556 400 dollars (montants bruts). Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 35 158 800 dollars, laissant un solde inutilisé de 397 600 dollars (1,1 %).

10. Le Comité a obtenu, à sa demande, le tableau suivant qui récapitule au 16 mars 2016 le déploiement des effectifs du Centre pour l'exercice 2015/16 (voir tableau 1).

Tableau 1
Ressources demandées pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

	Effectif autorisé[a]	*Effectif déployé*	*Taux de vacance (pourcentage)*
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	135	109	19,30
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	30	5	83,30
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	215	204	5,10
Volontaires des Nations Unies	6	2	66,70

[a] Niveau le plus élevé de l'exercice.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Mandat et résultats attendus

11. Le rapport du Secrétaire général (A/70/754) est présenté en application de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale, dans laquelle elle a décidé d'octroyer au Centre de services régional d'Entebbe son autonomie en matière de gestion et de fonctionnement et prié le Secrétaire général de présenter un projet de budget pour le Centre pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, financé par prélèvement sur les budgets des missions bénéficiant de l'appui du Centre (voir par. 62 de la résolution 69/307). Dans cette résolution, l'Assemblée a fait sienne la proposition du Secrétaire général selon laquelle le Centre rendrait directement des comptes au Département de l'appui aux missions (ibid., par. 65) et a prié le Secrétaire général d'élaborer des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) et du Centre de services régional d'Entebbe et de lui faire rapport sur la question durant la

deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session (ibid., par. 63). **Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général en vue de soumettre un projet de budget pour le Centre de services régional en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale.**

12. On trouvera aux paragraphes 6 à 22 du rapport du Secrétaire général des éléments d'information relatifs aux principales hypothèses retenues pour l'élaboration du budget. Au nombre des principaux facteurs cités figurent : a) l'achèvement du programme de transformation des postes soumis à recrutement international en postes d'agent recruté sur le plan national, qui avait commencé au cours de l'exercice 2014/15 : d'ici au 30 juin 2017, 68 postes d'agent du Service mobile auront ainsi été transformés; b) l'ajout de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la liste des missions clientes à compter du 1er juillet 2016, ce qui portera à 14 le nombre des missions de maintien de la paix appuyées par le Centre de services régional et entraînera le transfert de 35 postes à Entebbe (voir par. 56); c) le renforcement de la direction du Centre par la création proposée d'un poste D-2 de directeur du Centre; d) l'amélioration des services fournis, de la satisfaction des clients et de la communication avec les missions clientes et les utilisateurs finals; e) la consolidation du programme de renforcement des capacités du Centre en vue d'améliorer la participation active, la formation et l'efficacité du personnel; f) la poursuite de la stabilisation d'Umoja-Extension 1; g) l'amélioration de la sécurité et de la résilience opérationnelle du Centre, notamment par le renforcement des contrôles physiques des accès, de la vidéosurveillance et de l'infrastructure réseau; h) la poursuite des efforts en vue de réduire l'impact sur l'environnement du Centre, notamment en diminuant l'usage de la climatisation et en proposant le recours à des panneaux solaires pour couvrir une partie des besoins en électricité.

Structure et présentation

13. Selon le Secrétaire général, la liste des indicateurs de succès pour le Centre de services régional au cours de l'exercice 2016/17 a été réduite à l'essentiel par rapport aux exercices précédents (voir A/70/754, par. 41). Le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Centre consiste en trois indicateurs de succès qui permettent d'évaluer la réalisation escomptée 1.1 Efficacité et rapidité de la prestation des services aux missions clientes, conformément à la stratégie mondiale de services partagés, y compris 1.1.1 Pourcentage d'objectifs réalisés pour l'ensemble des indicateurs de résultats; 1.1.2 Pourcentage d'indicateurs de résultats pour lesquels les résultats se sont améliorés même si les objectifs n'ont pas été atteints; et 1.1.3 Augmentation du taux de satisfaction générale des clients à l'égard du Centre de services régional. Le Comité a été informé, comme suite à sa demande de clarification, que les indicateurs 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3 reflètent les résultats généraux atteints dans les différentes gammes de services et s'appuient sur des indicateurs individuels de résultats fondés sur des données issues de différents systèmes. Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, la liste complète des indicateurs de résultats par gamme de services, qui figure à l'annexe I du présent rapport.

14. **Même s'il convient que les trois indicateurs susmentionnés apportent des informations utiles sur les tendances générales, le Comité consultatif est d'avis qu'ils devraient venir en complément, et non remplacer, les indicateurs individuels de résultats. Il considère qu'il est essentiel que soient communiqués**

à l'Assemblée générale des objectifs de réalisation attendue et des résultats réels détaillés afin qu'elle puisse évaluer les progrès accomplis en matière de prestations de services. Au vu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, pour les documents budgétaires et les rapports d'exécution à venir, les indicateurs de résultats par gamme de services dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, ainsi que les objectifs de réalisation attendue et la mesure des résultats effectifs du Centre de services régional d'Entebbe.

15. **Le Comité consultatif recommande en outre à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure dans la présentation des projets de budget et des rapports d'exécution du Centre de services régional d'Entebbe une composante appui de façon à distinguer le cadre de budgétisation axée sur les résultats et les besoins en personnel et en ressources relatifs aux opérations de ceux liés aux besoins internes du Centre. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la composante appui devrait comporter des indicateurs de résultats et des objectifs de réalisation attendue pour améliorer l'efficacité des opérations du Centre.**

16. Pour ce qui est de la stratégie mondiale de services partagés évoquée dans la réalisation escomptée 1.1 (voir par. 13), le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le terme à employer devrait être « stratégie globale d'appui aux missions ». Il espère bien qu'un rectificatif sera publié puisque l'Assemblée générale n'a pas approuvé de « stratégie mondiale de services partagés ».

Enquêtes de satisfaction client

17. Dans son rapport précédent, le Comité consultatif avait relevé la faiblesse des taux d'atteinte des résultats visés pour l'exercice 2013/14 et souligné la nécessité d'améliorer les résultats et le niveau de satisfaction des clients (voir A/69/874, par. 72). À sa demande, le Comité a été informé que le Centre de services régional d'Entebbe avait mené quatre enquêtes clients en 2014/15 (en février 2014, septembre 2014, mars 2015 et décembre 2015) auprès d'un nombre de répondants allant de 1 873 en février 2014 à 886 en décembre 2015. Il a également été informé des faits suivants : a) la satisfaction globale des missions clientes vis-à-vis des services du Centre est passée de 39 % en février 2014 à 48 % en septembre 2014, puis à 57 % en décembre 2015; b) la satisfaction globale par mission cliente s'est également améliorée de mars à décembre 2015, passant de 65 à 71 % pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et de 50 % à 61 % pour la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Pour la plupart des gammes de services du Centre, le taux de satisfaction s'est amélioré de 2014 à 2015, passant de 43 à 64 % pour la moins bien évaluée, et de 81 à 88 % pour la plus appréciée. Au sujet des plaintes reçues, le Comité consultatif a été informé que des efforts considérables avaient été faits pour mettre en œuvre des outils de contrôle des résultats et que le taux de traitement en deux jours des demandes clients avait progressé, passant de 29 % en juillet 2015 à 86 % en mars 2016.

18. **Le Comité consultatif se félicite des améliorations qui ressortent des résultats de ces sondages auprès de la clientèle, mais considère qu'il reste nécessaire de mettre l'accent sur l'amélioration des résultats du Centre en**

termes de ponctualité et de qualité de service, et de suivre attentivement les progrès réalisés. Il souligne également la nécessité de continuer d'améliorer les méthodes de mesure et de communication des niveaux de satisfaction client en toute transparence.

Gouvernance et gestion du Centre

19. Dans son premier rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/65/643; voir aussi A/65/743), le Secrétaire général avait fourni des éléments d'information sur la structure de gouvernance et de gestion du Centre de services régional d'Entebbe en vigueur au moment de l'exécution de la stratégie. Il avait déclaré que le Centre était dirigé, géré et doté en effectifs par les missions régionales auxquelles il fournissait des services, et que son principal organe de décision était le Comité directeur, présidé par le Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions et composé des directeurs et chefs de l'appui à la mission des missions participantes. Le Comité avait délégué ses pouvoirs opérationnels à un secrétaire exécutif qu'il avait choisi parmi les directeurs et chefs d'appui à la mission, cette fonction étant exercée à tour de rôle pour une durée d'un an et rattachée hiérarchiquement au Comité. La responsabilité de l'atteinte de tous les objectifs opérationnels avait été confiée à une équipe du Centre dirigée par un directeur de classe D-1 recommandé par le Comité et faisant rapport au Secrétaire exécutif. Par ailleurs, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements était dirigé par un fonctionnaire de classe P-5 relevant du Directeur du Centre de services régional et chargé de la liaison avec les missions clientes du Centre de contrôle ainsi qu'avec le Siège pour tous les sujets relatifs à ce centre.

20. Le Secrétaire général propose de renforcer la direction du Centre de services régional d'Entebbe avec la définition d'un nouveau rôle pour le directeur de classe D-2 tout en conservant le poste D-1 existant en tant que directeur adjoint du Centre (voir A/70/754, par. 9). On trouvera des informations supplémentaires sur le poste proposé au paragraphe 44 du document budgétaire. Les commentaires du Comité consultatif sur la proposition du Secrétaire général figurent au paragraphe 54 ci-après.

21. Le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe ne fournit aucune information sur les modalités de gouvernance conclues entre le Centre et les missions clientes. À cet égard, le Comité consultatif estime que le rôle du Comité directeur, qui est actuellement le principal organe de décision du Centre (voir par. 19), doit être revu à la lumière de l'autonomie en matière de gestion et de fonctionnement accordée au Centre par la résolution 69/307 de l'Assemblée générale et du rattachement hiérarchique direct du Centre au Département de l'appui aux missions du Siège, en prenant également en compte le fait que le Centre n'est plus dirigé ou géré par ses missions clientes. **Le Comité consultatif considère qu'il est essentiel que les modalités de gouvernance et de gestion en vigueur permettent de répondre entièrement aux besoins fonctionnels et opérationnels actuels et futurs des missions clientes du Centre de services régional d'Entebbe, de maintenir des niveaux élevés de ponctualité et de qualité de service, et que les dispositifs de recouvrement des coûts soient justes et équitables. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de proposer, dans ses prochains projets de budget, des mesures d'adaptation des modalités de gouvernance du Centre qui tiennent compte de l'autonomie de ce dernier en matière de gestion et de fonctionnement**

et des enseignements tirés, ainsi que de tout nouvel élément figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée, qui devrait être publié prochainement (voir résolution 70/248 A de l'Assemblée générale).

Normalisation des processus métiers et déploiement d'Umoja

22. Le Comité consultatif note que les propositions du Secrétaire général pour le budget 2016/17 du Centre s'appuient sur les effectifs actuels, qui tiennent compte du transfert de l'ensemble des 386 postes existants. Le Comité a été informé que ces effectifs ont été déterminés en prenant en compte le nombre de postes supprimés en raison du regroupement au sein du Centre des fonctions transactionnelles, qui s'est étalé des exercices 2012/13 à 2016/17, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions. Le tableau 2 présente le nombre de suppressions de postes par exercice.

Tableau 2
Centre de services régional d'Entebbe – suppressions de postes par exercice de 2012/13 à 2016/17 (proposition)

Exercice	*2012/13*	*2013/14*	*2014/15*	*2015/16*	*2016/17 (proposition)*	**Total**
Nombre de postes	29	46	–	18	7	**100**

23. Le Secrétaire général a déclaré que le Centre continuera de s'employer à stabiliser Umoja-Extension 1, qui a été déployé en novembre 2015 et grâce auquel les missions disposent désormais de modules relatifs aux voyages et aux ressources humaines pour ce qui est du personnel recruté sur le plan international, et il devrait en être de même pour le personnel recruté sur le plan national et pour le personnel en tenue d'ici à septembre 2016 (voir A/70/754, par. 14). De plus, le Centre continuera d'examiner et de normaliser ses propres opérations et de mettre en œuvre les indicateurs de résultats élaborés conjointement avec les missions en vue d'améliorer la qualité et la ponctualité des services rendus, ainsi que pour obtenir des gains d'efficacité. À cet égard, le Secrétaire général indique que les procédures relatives à la prise et à la cessation de fonctions et au paiement des fournisseurs sont en cours d'examen.

24. À ce sujet, le Comité consultatif rappelle que le déploiement de la première phase du progiciel de gestion intégré, Umoja-Démarrage, a eu lieu en novembre 2013 pour toutes les missions de maintien de la paix et le Centre de services régional d'Entebbe et celui d'Umoja-Extension 1 en 2015. Le Comité rappelle également que le Centre a été créé en tant que centre de services partagés pour les fonctions transactionnelles liées aux finances et aux ressources humaines au début de la période de cinq ans d'exécution de la stratégie globale d'appui aux missions, et qu'il est en activité depuis maintenant presque six ans. Durant cette période, le Centre a activement participé au déploiement d'Umoja, notamment à la remise à plat des modes de fonctionnement. Le Secrétaire général a également souligné la maturité et la stabilité croissantes du Centre. Au vu de ce qui précède, le Comité considère qu'il pourrait aujourd'hui être attendu du Centre qu'il ait acquis un haut niveau d'expertise dans la prestation de services administratifs transactionnels, et

que des progrès plus importants auraient dû être réalisés en matière d'optimisation des modalités de fonctionnement et des gammes de services, ainsi que des gains d'efficacité, notamment en termes de dépenses de personnel. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de mettre tout en œuvre pour que la rationalisation des procédures se traduise par une plus grande efficacité, et de poursuivre la normalisation et la simplification des modes de fonctionnement. Il compte que les résultats de ces efforts se traduiront dans le prochain budget par des gains d'efficacité et une baisse des ressources nécessaires. La question du déploiement d'Umoja est plus amplement abordée dans le rapport du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742).**

Services régionaux de l'informatique et des communications

25. En ce qui concerne les Services régionaux de l'informatique et des communications, le Secrétaire général déclare qu'ils mettront l'accent sur la mise en service et la coordination des progiciels d'entreprise et sur l'appui à apporter dans ce domaine; leurs activités consisteront essentiellement à assurer la gestion et la coordination des projets, la gestion des risques et l'appui à la formation. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à fournir, dans le cadre de son prochain rapport d'activité sur la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja, des informations détaillées sur les responsabilités et les rôles respectifs de toutes les entités qui participent au déploiement du progiciel et s'acquittent de fonctions d'appui et d'activités opérationnelles, ainsi que sur toutes les ressources y relatives**. S'agissant des opérations de maintien de la paix, les informations fournies devront englober le Département de l'appui aux missions, la Division de l'informatique et des communications au Siège, la Base de soutien logistique des Nations Unies, le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Brindisi et à Valence, les Services régionaux de l'informatique et des communications à Entebbe et dans chacune des opérations de maintien de la paix et des autres missions.

26. Le Secrétaire général indique que le Service prévoit d'exécuter le projet de l'opérateur de satellites O3b (« Other 3 billion ») Networks[1], lancé durant l'exercice 2015/16 dans quatre opérations de maintien de la paix [Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), FISNUA, Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS) et Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA)], ainsi qu'au Centre de services régional durant l'exercice 2016/17. On trouvera des observations plus détaillées du Comité consultatif concernant cette question dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (voir A/70/742; voir également A/70/581 et A/70/755).

[1] O3b Networks est une entreprise qui fournit des services satellite à large bande et à faible latence afin de connecter les « 3 autres milliards » de personnes qui n'ont qu'un accès réduit au haut débit ou en sont privées du fait de leur situation géographique, de l'instabilité politique ou de la situation économique. Les marchés visés se trouvent en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et dans le Pacifique.

Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements

27. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements participera à la planification et à la mise en œuvre de l'initiative visant à établir une plateforme aéroportuaire afin d'intégrer davantage les opérations aériennes régionales et le transport de passagers. Cette initiative vise à encourager une utilisation plus avisée des ressources et d'améliorer la qualité des services proposés aux missions de la région. En outre, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements travaille en étroite coordination avec les missions clientes et la Division du soutien logistique au Siège afin d'obtenir des prérogatives de commandement et le pouvoir d'émettre des ordres de mission concernant l'utilisation d'un appareil adapté aux impératifs régissant les mouvements des contingents fournis par les pays intervenant en Afrique.

28. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2014/15, le Comité des commissaires aux comptes avait fait observer que le montant des économies qui devaient résulter d'un contrat d'affrètement à long terme d'un avion gros porteur avait diminué car la consommation de carburant n'avait pas été correctement évaluée au moment de l'affrètement de l'avion. En réponse à de précédentes recommandations du Comité concernant le faible taux de remplissage de certains vols, le Secrétariat indique que les contrats de deux aéronefs de capacité moyenne (140 sièges) qui servaient principalement au transport des contingents ont été annulés en raison d'un faible taux de remplissage des appareils et que le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements n'est désormais plus responsable de la répartition des aéronefs (voir A/70/5 (Vol. II), par. 306 à 311 et annexe II). On trouvera des observations plus détaillées du Comité concernant cette question dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à rendre compte de manière détaillée, dans son prochain projet de budget, des activités et de la charge de travail du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements afin de justifier des effectifs nécessaires**.

29. Le Secrétaire général indique également que le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements participera à la mise en œuvre d'une initiative relative à la chaîne d'approvisionnement, visant à concrétiser le projet de couloir d'Afrique de l'Est pour alimenter les opérations de maintien de la paix opérant dans cette région. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que des crédits d'un montant de 36 000 dollars, soit 25 000 dollars couvrant les billets et faux frais au départ et à l'arrivée et 11 000 dollars couvrant les honoraires des formateurs et les fournitures, avaient été ouverts pour dispenser une formation au modèle SCOR à certains membres du personnel (3 soumis à recrutement international et 2 soumis à recrutement national) chargés d'assister le chef d'équipe. On trouvera des observations plus détaillées du Comité consultatif concernant l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742).

Répartition des charges communes

30. Il est indiqué dans le budget que le Centre bénéficie de l'appui de la MONUSCO, propriétaire du site de la Base d'appui d'Entebbe et prestataire d'un

certain nombre de services d'appui au titre d'un accord conclu au niveau opérationnel, qui doit être renégocié en 2015/16. La base est déjà en place, et les travaux de construction des locaux permanents du Centre devraient être achevés au cours de l'exercice 2015/16 (voir A/70/754, par. 37). Il est également indiqué que le Centre continuera d'apporter son aide à l'équipe de sécurité de pays du Département de la sûreté et de la sécurité ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies en les autorisant à utiliser ses installations de formation contre remboursement (ibid., par. 40).

31. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur les liens existant entre le Centre de services régional, la Base d'Entebbe et la MONUSCO, et sur la répartition entre les deux entités des charges communes, y compris les installations et les infrastructures et l'informatique et les communications. Il a été informé que le Centre de services régional était locataire de la Base d'Entebbe et que le Directeur de l'appui à la mission de la MONUSCO, par ailleurs Chef de la gestion des locaux de la Base, représentait la Mission auprès du Gouvernement hôte. La MONUSCO fournissait des services communs au Centre contre remboursement, dans le cadre de l'accord conclu au niveau opérationnel. Les charges budgétées communes liées aux installations, à la sécurité et à l'informatique et aux communications ont été réparties en fonction de la présence de chacune des entités à la Base d'Entebbe. La part revenant au Centre passerait à 70,3 % pour l'exercice 2016/17 contre 60,9 % prévu pour l'exercice 2015/16.

32. Le tableau ci-après, qui a été communiqué au Comité consultatif, indique en pourcentage la part allouée à chacune des entités occupant la Base d'appui d'Entebbe.

Tableau 3
Contribution en pourcentage au projet d'amélioration de la Base d'appui d'Entebbe par entité

Mission	*Surface occupée (mètres carrés)*	*Contribution (pourcentage)*
Centre de services régional	15 812	70,3
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	5 378	23,9
Bureau régional d'achat	336	1,5
Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei		
Bureau des services de contrôle interne	168	0,7
Division de l'informatique et des communications	168	0,7
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	112	0,5
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	112	0,5
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	84	0,4
Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies	28	0,1
Total	**22 506**	**100**

33. Le Comité consultatif estime nécessaire de préciser davantage le calcul en pourcentage de la part attribuée à chaque entité, servant à déterminer l'équation de partage des coûts. Ainsi, il ne parvient pas à comprendre si le calcul tient compte du pourcentage de l'espace occupé par les bureaux ou de l'espace occupé par la Base d'appui d'Entebbe dans son entier. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à fournir, dans son prochain projet de budget, des informations détaillées sur les accords conclus en matière de partage des coûts à la Base d'appui d'Entebbe, ainsi que des explications concernant l'évolution de la part de pourcentage revenant au Centre de services régional**.

B. Formule permettant de moduler les ressources à inscrire au budget

34. Le Centre de services régional a été créé en 2010 par la résolution 64/269 de l'Assemblée générale, dans le cadre du volet consacré à la création de centres de services de la stratégie globale d'appui aux missions (voir A/64/633 et A/64/660). Dans cette résolution, l'Assemblée a souligné que la création d'un centre régional de services devait se faire dans le respect du principe selon lequel chaque mission a son propre dispositif financier et que les ressources et le volume d'activités d'un tel centre devaient pouvoir être modulés en fonction des phases de démarrage, d'expansion, de retrait et de clôture des missions. Elle a souligné également que les postes des centres régionaux de services seraient pourvus essentiellement grâce au redéploiement du personnel des missions, et elle a prié le Secrétaire général d'indiquer dans les projets de budget de chacune des missions devant être desservies par un centre régional de services et dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats, les postes et postes de temporaire prévus pour le centre, ainsi que les coûts correspondants.

35. Dans sa proposition initiale de création du Centre de services régional (voir A/64/633), le Secrétaire général a indiqué que le Centre fournirait des services à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), à la MINUAD, à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et au Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), précisant que le montant cumulé des budgets de ces missions s'élevait à 5 milliards de dollars par an, que l'ensemble de leurs effectifs militaires et de police atteignait environ 50 000 hommes et femmes et leur personnel civil comprenait 11 500 membres (voir A/64/660, par. 114). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Centre de services régional fournissait un appui aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales suivantes : FISNUA, MINUAD, MINUSCA, MINUSS, MONUSCO, Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA), Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM). Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'il est

proposé que la MINUSMA devienne une mission cliente du Centre à compter du 1er juillet 2016.

36. En réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa dernière résolution sur la stratégie globale d'appui aux missions (résolution 69/307), le Secrétaire général présente une formule permettant de moduler les ressources à inscrire au budget du Centre de services régional. Il indique que la formule de modulation a été élaborée en vue de déterminer les dépenses de personnel du Centre tandis que les autres dépenses de fonctionnement et d'équipement seront déterminées par les ressources d'appui nécessaires au titre des effectifs proposés. Par ailleurs, l'application de la formule de modulation va de pair avec l'indépendance opérationnelle et administrative nouvellement acquise du Centre.

37. Le Secrétaire général indique aussi que la formule de modulation proposée déterminera la dotation en effectifs nécessaires pour les services relatifs aux ressources financières et humaines uniquement, à l'exclusion du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et des Services régionaux de l'informatique et des communications. Il reconnaît que l'une et l'autre entité ont des éléments de prestation de services de portée mondiale, contrairement aux services en matière de ressources humaines et financières, qui ont une forte corrélation avec les clients desservis. L'une et l'autre entité ont des modèles de prestation de services nettement différents et des ressources importantes en dehors du Centre de services régional, d'où la difficulté pratique d'appliquer la formule de modulation des ressources, combinant ces trois domaines. L'estimation des effectifs nécessaires au Centre de services régional ne comprend donc pas les postes des deux entités précitées (voir A/70/754, par. 28).

38. La formule de modulation proposée en vue d'estimer les effectifs nécessaires aux prestations de services partagés du Centre de services régional s'appuie sur les éléments suivants :

a) L'élément x représente un nombre fixe de postes nécessaires à la gestion du Centre, indépendamment du nombre de missions/clients desservis. Le Secrétaire général indique que le nombre de postes est déterminé par une analyse régressive, soit 14 postes nécessaires pour l'exercice 2016/17;

b) L'élément y, appelé élément « gestion des comptes », représente un nombre de postes administratifs qui varient en fonction du nombre et de la taille des missions clientes et se rapportent à la communication, à la gestion des processus métiers et aux exigences de conformité. Le Secrétaire général indique que sur la base de l'équation permettant d'estimer les effectifs nécessaires dépendant de la taille des missions clientes [voir A/70/754, par. 32 b)], 27 postes sont requis au titre de cet élément en ce qui concerne les missions clientes du Centre de services régional proposées pour l'exercice 2016/17;

c) L'élément z représente les effectifs nécessaires pour exécuter des fonctions transactionnelles variables directement liées au nombre de clients. Le calcul s'effectue sur la base d'une estimation du nombre de clients desservis et d'un coefficient d'ajustement fixé d'après les données de l'exercice 2015/16, qui sert à déterminer le nombre de clients auxquels un agent du Centre de services régional peut prêter appui. Le nombre de clients est estimé sur la base des niveaux d'effectifs proposés, puis ajusté en fonction des taux de vacance de postes prévus au budget de chaque mission cliente, par catégorie (personnel recruté sur le plan international,

personnel recruté sur le plan national, Volontaires des Nations Unies et personnel en uniforme), et d'un barème de pondération qui détermine la charge de travail dans chaque catégorie (personnel recruté sur le plan international : 1,0; personnel recruté sur le plan national : 0,4; Volontaires des Nations Unies : 0,1; personnel en uniforme : 0,4 (ibid., par. 31).

39. Ayant demandé des éclaircissements sur l'établissement du coefficient d'ajustement, soit 27,7, appliqué en vue de déterminer les effectifs nécessaires à l'exécution des fonctions transactionnelles variables durant l'exercice 2016/17, le Comité consultatif a été informé que celui-ci avait été calculé en se fondant sur les données de l'exercice 2015/16, à savoir : élément x (13 postes); élément y (21 postes); nombre de clients (8 631); nombre de postes au Centre de services régional (346). Le nombre total de postes nécessaires aux fonctions transactionnelles variables étant de 312 [346 – élément x (13) – élément y (21)], le coefficient s'établit bien à 27,7 (8 631/312).

40. Il est indiqué dans le budget que durant l'exercice 2016/17, compte tenu de la méthode proposée, le Centre de services régional fournira un appui à 9 444 clients (en valeur pondérée), y compris la MINUSMA. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau avec la répartition des 9 444 clients (voir annexe II au présent rapport). Le tableau 2 figurant dans le rapport du Secrétaire général indique que le Centre aura besoin d'un effectif de 382 fonctionnaires pour fournir les services partagés, soit 14 postes pour l'élément x, 27 postes pour l'élément y et 341 postes pour l'élément z, un résultat calculé au moyen de la formule de modulation des effectifs nécessaires au Centre de services régional durant l'exercice 2016/17, sur la base de 9 444 clients en valeur pondérée et d'un coefficient d'ajustement de 27,7.

41. À cet égard, le Comité consultatif a été informé que 11 militaires et membres de la Police des Nations Unies participaient également à l'administration des arrivées et des départs et assuraient des fonctions de liaison en ce qui concernait les effectifs militaires et de police affectés à la FISNUA, à la MINUSS et à la MONUSCO, pour lesquels Entebbe faisait office de plateforme d'enregistrement. Il note que si ces 11 militaires et policiers exécutent des tâches dévolues au personnel civil et, de fait, accroissent les capacités des services assurés par le personnel en uniforme du Centre de services régional, ils ne figurent pas dans les effectifs du Centre et il n'en est pas tenu compte dans le coefficient d'ajustement de la formule de modulation. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il serait bon, pour avoir une vue d'ensemble, de faire figurer les informations concernant le personnel externe affecté à la fourniture de services dans les futurs projets de budget et rapports d'exécution**.

42. Le tableau ci-après, qui a été communiqué au Comité consultatif à sa demande, présente l'application de la formule de modulation dans divers cas de figure, pour des effectifs de missions clientes allant de 5 000 à 10 000 (en valeur pondérée) et avec des coefficients d'ajustement variables (voir tableau 4 ci-après).

Tableau 4
Application de la formule de modulation à divers niveaux d'effectifs (financés[a] ou en valeur pondérée)

Niveau d'effectifs des missions clientes (en valeur pondérée)	*Effectif du Centre de services régional après application d'un coefficient d'ajustement de 27,7*[b]	*Effectif du Centre de services régional après application d'un coefficient d'ajustement de 29,1 (+ 5%)*	*Effectif du Centre de services régional après application d'un coefficient d'ajustement de 30,5 (+ 10%)*
5 000	222	213	205
6 000	258	247	194
7 000	294	282	271
8 000	330	316	303
9 444	**382**	**366**	**351**
10 000	402	385	369

[a] Voir par. 38 c).
[b] Niveau d'effectifs proposé pour 2016/17).

43. En ce qui concerne la décision de l'Assemblée générale selon laquelle les ressources et les dépenses approuvées seront financées par prélèvement sur le budget des missions clientes bénéficiant de l'appui du Centre (voir par. 11), le Comité consultatif a demandé une simulation de la répartition des dépenses entre les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales au titre du projet de budget du Centre de services régional pour l'exercice 2016/17, ainsi que des éclaircissements sur les données de base ayant servi à estimer la répartition des coûts. Un tableau présentant un projet de répartition des dépenses pour l'exercice 2016/17, qui figure à l'annexe III au présent rapport, lui a été communiqué. Étant donné que la formule de modulation utilise le relevé des effectifs financés, lequel se fonde sur les taux de vacance de postes prévus dans le budget pour l'exercice 2016/17 pour chaque type de client dans toutes les missions desservies comme principal indicateur du nombre de clients (voir A/70/754, par. 31 b), le Comité fait remarquer que le nombre final de clients (en valeur pondérée) par mission pour l'exercice 2016/17 ne sera connu qu'après l'examen par l'Assemblée générale des budgets des missions de maintien de la paix et des décisions qu'elle prendra au sujet des effectifs proposés.

44. Le Comité consultatif a été informé qu'à l'heure actuelle, les dépenses du Centre de services régional étaient réparties essentiellement entre ses missions de maintien de la paix clientes, exception faite d'une contribution à ses coûts opérationnels, inférieure à 2 %, qui provient de missions politiques spéciales. Il a également été informé que l'actuelle formule de modulation était fondée sur l'hypothèse selon laquelle tous les clients du Centre bénéficiaient de la même gamme de services; cette hypothèse ne s'étant pas vérifiée pour la plupart des missions politiques spéciales, la répartition a été simplement effectuée en fonction du budget de chaque mission cliente.

45. Comme indiqué plus haut, la formule de modulation se fonde sur la répartition du total des dépenses et des effectifs du Centre de services régional plutôt que sur les statistiques relatives à la charge de travail de chaque service. Le Comité relève qu'un tel système présente nombre de limites. Ainsi, il ne permet pas de déterminer

les dépenses de chaque service ni de recouvrer les coûts sur la base des services rendus, pas plus qu'il ne fait apparaître les gains d'efficacité réalisés au niveau de chaque ligne de services ou de chaque processus métier qui découlent d'initiatives de transformation des modes de fonctionnement telles qu'Umoja. En outre, le Comité observe que si la formule de modulation présentée permet de déterminer le nombre total de postes nécessaires, elle ne définit pas pour autant les compétences que ceux-ci requièrent ni les seuils à partir desquels il est nécessaire de prévoir des postes d'encadrement supplémentaires.

46. Ayant demandé des précisions, le Secrétariat a admis que le mécanisme de partage des coûts serait plus précis s'il se fondait sur des statistiques relatives à la charge de travail pour chaque service fourni à chaque client, en notant toutefois qu'une telle méthode nécessiterait de disposer de données recueillies sur plusieurs années. Le Comité consultatif aurait souhaité que ces données soient recueillies au cours des cinq années d'exécution de la stratégie globale d'appui aux missions, ainsi que durant les phases prolongées d'analyse détaillée et de refonte des mécanismes de fonctionnement ayant précédé la mise en service d'Umoja qui, lancée en 2006, se poursuit depuis.

47. **Tout en accueillant avec satisfaction les efforts déployés pour présenter une formule permettant de moduler les ressources à inscrire au budget, qui réponde à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/307, le Comité consultatif considère que la formule proposée n'est qu'une première mesure. Comme indiqué plus haut, il estime que la méthode proposée manque de clarté et de souplesse; par ailleurs, comme elle se fonde sur l'ensemble des services fournis par le Centre de services régional, elle ne peut pas être facilement appliquée à d'autres centres de services fournissant une gamme de prestations différente. En outre, si la formule permet d'intégrer les gains d'efficacité du point de vue d'une augmentation du pourcentage pour l'entière gamme de services fournis par le Centre de services régional (voir tableau 3), elle ne prend pas en compte l'analyse de la charge de travail et les gains d'efficacité réalisés au niveau de chacun des services. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à continuer de développer et d'ajuster la formule de modulation en tenant compte des observations et des suggestions faites aux paragraphes ci-avant.**

48. **Tout en admettant que la formule de modulation proposée n'est pas adaptée aux activités du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et des Services régionaux de l'informatique et de communications, le Comité consultatif considère néanmoins que le modèle opérationnel de toute entité fournissant des services d'appui devrait faciliter l'adaptation aux exigences et aux profils des clients, sur le plan de la quantité comme sur celui de la nature des services fournis. Il encourage le Secrétaire général à poursuivre le développement de la formule de modulation du Centre de services régional de façon à intégrer le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et les Services régionaux de l'informatique et de communications, et attend qu'il en rende compte dans son prochain projet de budget pour le Centre.**

49. **Le Comité consultatif recommande également à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à fournir un complément d'information sur la base de répartition des dépenses opérationnelles et du partage des coûts**

imputés aux missions clientes du Centre de services régional, autres que les opérations de maintien de la paix.

C. Ressources nécessaires

50. Le montant brut des ressources demandées pour le Centre de services régional pour l'exercice 2016/17 s'élève à 42 000 200 dollars (montant net : 38 922 800 dollars), ce qui représente une augmentation brute de 6 443 800 dollars (18,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2015/16 (35 556 400 dollars). Le projet de budget prévoit le déploiement de 147 agents recrutés sur le plan international, de 267 agents recrutés sur le plan national et de 8 Volontaires des Nations Unies.

1. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2015/16*[a]	*Effectif proposé pour 2016/17*[a]	*Variation*
Personnel recruté sur le plan international	135	147	12
Personnel recruté sur le plan national	245	267	22
Administrateurs	30	31	1
Agents des services généraux	215	236	21
Volontaires des Nations Unies	6	8	2

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

51. Un montant de 26 941 100 dollars est demandé au titre du personnel civil pour l'exercice 2016/17, ce qui représente une augmentation de 6 597 800 dollars (32,4 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16 (20 343 300 dollars). Cette augmentation s'explique par la hausse des dépenses prévues aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (4 736 800 dollars ou 31,4 %) en raison du transfert de 11 postes d'agent recruté sur le plan international de la MINUSMA au Centre, de la création d'un poste de directeur (D-2), du report de la suppression de 34 postes d'agent du Service mobile jusqu'à la fin de l'exercice et de l'augmentation prévue de 67,9 % pour les dépenses communes de personnel (contre les 62,3 % prévus pour l'exercice 2015/16); b) personnel recruté sur le plan national (1 956 500 dollars ou 39,5 %) en raison du transfert de 22 postes de la MINUSMA au Centre, de l'augmentation de 19,2 % pour les traitements des administrateurs recrutés sur le plan national et de 31,4 % pour les traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national à compter du 1er août 2015, et de l'application, pour la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national, d'un taux de vacance de postes de 6 % contre le taux de 15 % retenu pour l'exercice 2015/16. Elle serait compensée par la diminution des montants demandés au titre des Volontaires des Nations Unies (95 500 dollars ou 29,5 %) due à l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (39 %) par rapport à 2015/16 (2 %), qui serait elle-même en partie compensée par la création prévue de 2 emplois de Volontaire des Nations Unies.

Recommandations concernant les postes et les emplois

52. Le Secrétaire général propose une augmentation nette de 36 postes et emplois de temporaire, soit 12 postes d'agent recruté sur le plan international, 22 postes d'agent recruté sur le plan national et 2 emplois de Volontaire des Nations Unies supplémentaires. Il propose ainsi de créer un poste de directeur du Centre de services régional (D-2) et de transférer de la MINUSMA au Centre 35 postes (6 P-3, 5 SM, 1 AN, 21 GN et 2 VNU) dont les titulaires sont actuellement basés à l'ONUCI. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs sont récapitulées à l'annexe IV du présent rapport. **Sauf indication contraire ci-après (voir par. 53 à 57), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les modifications du tableau d'effectifs proposées par le Secrétaire général**.

Taux de vacance de postes

53. **Les paragraphes 52 et 53 du projet de budget précisent les taux de vacance appliqués pour établir les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17. Le Comité consultatif constate que, pour la plupart des catégories de personnel, les taux de vacance prévus pour 2016/17 sont beaucoup plus faibles que les taux effectifs (voir par. 10 ci-dessus). Le Comité consultatif rappelle que les taux de vacance prévus dans les projets de budget devraient, dans toute la mesure possible, être calculés sur la base des taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, les taux utilisés devraient être clairement justifiés dans les projets de budget correspondants (voir A/68/861, par. 28). En prenant en compte les taux de vacance moyen et effectif enregistrés au 16 mars 2016 (voir tableau 1 ci-dessus), le Comité recommande d'appliquer un taux de : a) 19 % au lieu du taux de 12 % proposé pour le personnel recruté sur le plan international; b) 50 % au lieu du taux de 21 % proposé pour les administrateurs recrutés sur le plan national; c) 50 % au lieu du taux de 39 % proposé pour les Volontaires des Nations Unies. Le montant correspondant des objets de dépense connexes autres que les postes devrait être ajusté en conséquence.**

Nouveaux postes

Directeur du Centre de services régional

54. Le Secrétaire général propose de créer un poste de directeur du Centre de services régional (D-2) tout en conservant un poste de directeur adjoint (D-1), afin de renforcer la direction du Centre pour que celui-ci puisse continuer à fournir des services en temps voulu, en améliorer la qualité et introduire des changements sur le plan de la gestion (voir A/70/754, par. 44; voir également par. 20 ci-dessus). Le Comité consultatif note que, compte tenu de l'autonomie en matière de gestion et de fonctionnement conférée au Centre par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/307, la fonction de direction et de décision du Comité directeur du Centre de services régional sera assumée par le Directeur du Centre, qui devra également répondre de la prestation des services aux missions clientes. Le Comité souligne également le rôle important joué par le Directeur, qui veillera à l'amélioration constante des services fournis aux missions clientes, y compris à l'amélioration des méthodes de travail et au fonctionnement efficace du Centre. **Par conséquent, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du**

Secrétaire général concernant la création d'un poste de directeur du Centre de la classe D-2.

55. Pour ce qui est de la proposition du Secrétaire général tendant à conserver le poste existant de chef (D-1) qui serait occupé par le directeur adjoint du Centre de services régional, le Comité consultatif note que, d'après l'organigramme proposé pour l'exercice 2016/17, le directeur adjoint assumerait les mêmes fonctions et responsabilités que le chef adjoint du Centre, qui occupe un poste P-5. **Comme aucune explication n'a été donnée pour justifier la création du poste de directeur adjoint du Centre, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de supprimer le poste existant de chef de la classe D-1. Le montant correspondant des objets de dépense connexes autres que les postes devrait être ajusté en conséquence.**

Création de postes par transfert de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

56. Le Secrétaire général propose de créer 35 postes (6 P-3, 5 SM, 1 AN, 21 GN et 2 VNU) dans le cadre de l'intégration de la MINUSMA au nombre des missions clientes du Centre de services régional à compter du 1er juillet 2016. Il indique que les tâches administratives relatives aux finances et aux ressources humaines de la MINUSMA sont actuellement effectuées par les titulaires de 42 postes hébergés à l'ONUCI. Il propose de supprimer sept de ces postes dans le cadre du système de de la formule de modulation des ressources créé pour le Centre (voir A/70/754, par. 43). **Le Comité consultatif compte que les postes correspondants seront supprimés du tableau d'effectifs de la MINUSMA, conformément à la pratique adoptée pour la dotation en effectifs du Centre de services régional dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions**.

Programme de transformation en postes d'agent recruté sur le plan national

57. Comme indiqué plus haut, le programme de transformation en postes d'agent recruté sur le plan national, qui a débuté en 2014/15 avec 34 postes d'agent du Service mobile et qui devait en principe se terminer durant cet exercice, sera exécuté sur une période de deux ans et, à la fin de l'exercice 2016/17, 68 postes d'agent du Service mobile en tout devront avoir été transformés. Ayant demandé des explications quant au retard intervenu dans l'application du programme, le Comité consultatif a appris que la suppression des 34 postes d'agent du Service mobile restants a été reportée à la fin de l'exercice 2016/17 afin de garantir que la mise en service d'Umoja dans les missions du groupe 5, prévue en septembre 2016, se déroulera sans heurt pour le personnel en tenue et le personnel recruté sur le plan national. **Le Comité consultatif compte que tous les efforts seront faits pour exécuter intégralement le programme de transformation en postes d'agent recruté sur le plan national dans les délais prévus**.

2. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué pour 2015/16	*Montant proposé pour 2016/17*	*Variation*
15 213 100	15 059 100	(154 000)

58. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 15 059 100 dollars, ce qui représente 154 000 dollars (1 %) de moins que le montant du crédit ouvert pour l'exercice en cours. Cette diminution correspond à l'effet net des augmentations et des réductions des dépenses prévues à différentes rubriques. Un accroissement des dépenses est prévue aux rubriques suivantes : Voyages (437 000 dollars, soit 194,2 %); Installations et infrastructures (2 039 500 dollars soit 37,3 %); Transports terrestres (273 300 dollars soit 58,0 %); et Fournitures, services et matériel divers (617 000 dollars soit 228,9 %). Il serait compensé par une baisse des dépenses aux rubriques suivantes : Consultants (170 700 dollars, soit 43,9 %), les besoins de services de consultants devant en principe être moindres en 2016/17; Communications (2 239 200 dollars, soit 45,4 %), principalement du fait qu'à l'issue d'une étude, il a été décidé d'annuler les contrats avec les fournisseurs d'accès à Internet et d'utiliser les moyens existants ou des liaisons par satellite; et Informatique (932 600 dollars, soit 25,9 %), car il a été décidé d'utiliser judicieusement le matériel de remplacement en stock et de réduire les achats. **Sauf indication contraire, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles**.

Voyages

59. Un montant de 662 000 dollars est demandé au titre des voyages pour l'exercice 2016/17, soit 437 000 dollars (194,2 %) de plus que le crédit ouvert pour l'exercice en cours (225 000 dollars), un triplement des ressources allouées au Centre de services régional pour les voyages. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un montant supplémentaire de 213 000 dollars est demandé au titre des voyages non liés à la formation et un montant supplémentaire de 224 000 dollars au titre des voyages liés à la formation. Le projet de budget prévoit (ibid., par. 55) un montant total de 349 000 dollars pour les voyages au titre de la formation en 2016/17.

60. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé qu'un montant supplémentaire est demandé pour les voyages non liés à la formation principalement parce que, à l'issue d'enquêtes sur le niveau de satisfaction des clients, il a été jugé nécessaire de renforcer la communication et la collaboration avec les missions clientes du Centre de services régional. Des visites sur place permettraient de mener certaines activités, notamment d'assurer des consultations médicales sans rendez-vous et des formations en temps réel au personnel des missions et de tenir des réunions de prise de contact, ainsi que de renforcer les capacités du personnel du Centre en lui permettant de s'immerger dans l'environnement des missions et de mieux comprendre les problèmes rencontrés par le personnel des missions. Il est prévu que chaque visite sur place serait effectuée par deux fonctionnaires en moyenne de manière à offrir aux missions des services spécialisés dans tous les domaines (finances, ressources humaines et voyages).

61. En ce qui concerne les voyages au titre de la formation, le Comité consultatif a été informé que le montant supplémentaire demandé servirait à financer : a) le renforcement indispensable des connaissances en vue de l'application du système de gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment pour ce qui est de la gestion des transports aériens, de la certification des conteneurs maritimes, du système informatique intégré pour la gestion des opérations aériennes, de la gestion du fret aérien, des pratiques optimales des transporteurs aériens et des stratégies de

réduction des coûts; b) diverses activités de formation aux fins de l'évaluation et de la fourniture de solutions informatiques et télématiques pour la sécurité physique aux missions clientes du Centre de services régional; c) la mise en œuvre du programme de formation aux fonctions de direction, de gestion et d'organisation du Département de l'appui aux missions à l'intention des hauts responsables du Centre.

62. Tout en étant conscient de la nécessité pour le Centre de services régional de renforcer la communication avec le personnel des missions clientes et de mener des activités de formation, le Comité consultatif estime que nombre de ces activités peuvent être menées par visioconférence ou par d'autres moyens électroniques de communication et que les déplacements doivent être limités aux situations qui requièrent une communication directe. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le triplement du montant demandé au titre des voyages soit justifié et recommande que le montant supplémentaire de 437 000 dollars soit réduit de moitié. Le Comité souligne également qu'il faut s'efforcer d'utiliser le plus rationnellement possible les ressources allouées au titre des voyages en réservant et en achetant les billets 16 jours avant le début du voyage, et en appliquant strictement les règles prévoyant que les participants à des activités de formation, y compris à des ateliers et conférences doivent voyager en classe économique. Le Comité consultatif compte trouver dans les prochains rapports sur l'exécution du budget des précisions sur les taux d'application effectifs de ces règles**.

Installations et infrastructures

63. Un montant total de 7 506 600 dollars est demandé au titre des installations et infrastructures, ce qui représente une augmentation de 2 039 500 dollars (37,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16. Cette augmentation est imputable aux projets d'amélioration des infrastructures de la Base d'appui d'Entebbe, notamment les systèmes de production et de distribution d'électricité, le système d'approvisionnement en eau et le réseau d'assainissement; la production d'énergie solaire; les travaux à réaliser pour renforcer la sécurité; et la rénovation des voies piétonnes, du parking et de l'entrée du complexe; ainsi que le transfert de l'infirmerie dans des bâtiments préfabriqués neufs (voir A/70/754, par. 64). En outre, la part revenant au Centre dans le coût des services communs durant l'exercice 2016/17, notamment les services de sécurité, a été portée à 70,3 % alors qu'elle avait été fixée à 60,9 % dans le budget de l'exercice 2015/16 (voir plus haut par. 32).

64. À cet égard, le Comité consultatif a également été informé que les ressources demandées au titre des installations et infrastructures comprennent un montant de 528 600 dollars correspondant aux services de sécurité, ce qui représente une augmentation de 155 800 dollars (41,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16 (372 800 dollars). **Le Comité consultatif compte que des explications plus détaillées justifiant cette augmentation seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Transports terrestres

65. Un montant total de 273 300 dollars est prévu au titre des transports terrestres, ce qui représente une augmentation de 58 000 dollars (26,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16. D'après le rapport du Secrétaire général, cette

augmentation tient à la nécessité de remplacer cinq véhicules légers qui ont dépassé leur durée de vie escomptée. Le Comité consultatif a été informé qu'elle comprend un montant de 135 300 dollars demandé pour financer l'achat de véhicules destinés à remplacer les cinq véhicules en question, et qu'elle est en partie compensée par une réduction des dépenses au titre des pièces de rechange (26 000 dollars) et des carburants et lubrifiants (41 700 dollars). Il est également indiqué dans le rapport que 25 véhicules légers et 2 véhicules à usage spécial seront transférés des missions clientes au Centre de services régional (sous la direction de la MONUSCO) et que 5 de ces véhicules avaient dépassé leur durée de vie escomptée. Cependant, le Comité consultatif ne comprend pas très bien pourquoi des véhicules qui ont dépassé leur durée de vie escomptée seraient transférés au Centre pour être immédiatement remplacés. **Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale de ne pas approuver les ressources supplémentaires demandées aux fins du remplacement des cinq véhicules légers susmentionnés. Le montant des frais de transport connexes devrait être réduit en conséquence**.

66. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la dotation en véhicules du Centre de services régional d'Entebbe est conforme à la politique établie par la MONUSCO pour la région d'Entebbe, qui est actuellement en vigueur. Le Comité estime qu'il convient de déterminer si la politique de dotation en véhicules établie par une opération de maintien de la paix telle que la MONUSCO s'applique aussi à un centre de services. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des informations sur cette question dans son prochain projet de budget pour le Centre de services régional**.

Fournitures, services et matériels divers

Frais de transport

67. Un montant de 886 500 dollars est demandé au titre des fournitures, services et matériel divers, ce qui représente plus du triple du montant du crédit approuvé pour l'exercice 2015/16 (269 500 dollars). D'après le rapport du Secrétaire général, cette variation tient au fait que les frais de transport de tous les achats constituant des dépenses opérationnelles ont été regroupés sous la rubrique Fournitures, services et matériel divers. Toutefois, on ne voit pas très bien dans quelles catégories de dépenses des réductions ont été faites. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les frais de transport pour l'exercice 2016/17 ont été calculés sur la base d'un taux standard de 15 % de la valeur des biens acquis. **Le Comité consultatif recommande que le montant demandé au titre des frais de transport soit corrigé pour tenir compte de la recommandation qu'il formule au paragraphe 65 ci-dessus**.

V. Conclusion et recommandations

68. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 sont indiquées au paragraphe 70 du projet de budget (A/70/754). **Compte tenu des recommandations formulées plus haut aux paragraphes 53, 55, 62 et 65, le Comité consultatif recommande de réduire de 2 796 600 dollars le montant des ressources demandées, pour les ramener de**

42 000 200 dollars à 39 203 600 dollars. En conséquence, il recommande à l'Assemblée générale :

a) D'approuver l'ouverture d'un crédit de 39 203 600 dollars aux fins du fonctionnement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017;

b) De répartir au prorata le montant visé à l'alinéa a) entre les budgets des missions clientes du Centre de services régional afin d'assurer le financement du Centre pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

Documentation

- Exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/749, annexe VIII)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/754)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2015 [A/70/5 (Vol. II)]
- Résolution 69/307 de l'Assemblée générale relative aux questions transversales
- Rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 et budgets pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/749)
- Rapport du Secrétaire général sur le cinquième rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/69/874)

Annexe I

Liste des principaux indicateurs de résultats du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

N°	*Gamme de services*	*Indicateur de résultats*	*Objectif fixé dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats (pourcentage)*	*Description*
1	Fournisseurs	1,1	98	Factures traitées dans un délai de 27 à 40 jours
2		1,2	100	Factures rapportant une remise pour paiement rapide
3	Frais de voyage remboursables	2,1	98 %	Demandes traitées dans les 14 jours ouvrables
4		2,2	75 %	Billets émis au moins 14 jours avant la date de départ
5		2,3	90 %	Demandes de congé traitées dans les 7 jours ouvrables
6	Indemnité pour frais d'études	3,1	96 %	Demandes d'indemnité pour frais d'études traitées dans les 3 semaines
7		3,2	12 %	Demandes d'indemnité pour frais d'études retournées aux missions
8		3,3	90 %	Demandes d'indemnité pour frais d'études incomplètes retournées dans les 14 jours
9	Voyages au titre des réunions et de la formation	4,1	98 %	Billets émis dans les 7 jours
10		4,2	75 %	Billets émis 14 jours avant le départ
11		4,3	98 %	Factures liées aux voyages réglées dans les 27 jours
12	Opérations de caisse	5,1	100 %	Traitements versés dans les délais prescrits ou avant
13		5,2	85 %	Paiements autres que les salaires traités dans les 3 jours (100 % des paiements ont été traités dans les 5 jours)
14	Entrée en fonctions et cessation de service	6,1	98 %	Formalités d'entrée en fonctions achevées dans les 90 jours (100 % ont été exécutées dans les 120 jours)
15		6,2	98 %	Primes d'affectation versées dans les 5 jours
16		6,3	98 %	Primes de réinstallation versées dans les 5 jours
17		6,4	98 %	Arrivées traitées dans les 2 jours ouvrables (100 % des arrivées ont été traitées dans les 7 jours ouvrables)
18		6,5	98 %	Départs traités en 1 jour ouvrable (100 % des départs ont été traités dans les 5 jours ouvrables)
19		6,6	75 %	Billets émis au moins 16 jours avant le départ
20	Volontaires des Nations Unies	7,1	98 %	Arrivées traitées dans les 2 jours ouvrables
21		7,2	98 %	Départs traités en 1 jour ouvrable (100 % des départs ont été traités dans les 5 jours ouvrables)
22		7,3	98 %	Demandes d'indemnité d'installation et paiements correspondants traités dans les 5 jours ouvrables

N°	*Gamme de services*	*Indicateur de résultats*	*Objectif fixé dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats (pourcentage)*	*Description*
23		7,4	98 %	Demandes d'indemnité de subsistance des Volontaires traitées avant la date limite mensuelle fixée par le caissier
24	Prestations et traitements du personnel civil	8,1	98 %	Opérations de paie locales traitées avant la date limite mensuelle fixée par le caissier
25		8,2	90 %	Demandes de congé traitées dans les 7 jours ouvrables
26		8,3	98 %	Prestations dues au personnel traitées dans les 14 jours ouvrables
27		8,4	99 %	Prorogations de contrat effectuées dans les délais voulus pour qu'il en soit tenu compte dans les états de paie
28	Personnel recruté sur le plan national	9,1	98 %	Opérations de paie traitées avant la date limite mensuelle fixée par le caissier
29		9,2	90 %	Demandes de congé traitées dans les 7 jours ouvrables
30		9,3	98 %	Prestations dues au personnel traitées dans les 14 jours ouvrables
31		9,4	100 %	Prorogations de contrat effectuées dans les délais prescrits pour qu'il en soit tenu compte dans les états de paie
32	Personnel en tenue	10,1	98 %	Arrivées traitées dans les 2 jours ouvrables (100 % des arrivées ont été traitées dans les 7 jours ouvrables)
33		10,2	98 %	Départs traités dans les 3 jours ouvrables (100 % des départs ont été traités dans les 7 jours ouvrables)
34		10,3	75 %	Billets émis au moins 16 jours avant le départ
35		10,4	98 %	Factures réglées dans les 27 jours
36		10,5	98 %	États de paie traités et présentés au bureau du caissier dans les délais prescrits ou à la date limite mensuelle
37	Centre régional de formation et de conférences	11,1	98 %	Demandes d'organisation d'activités présentées au Centre régional de formation et de conférences auxquelles celui-ci a répondu dans les 24 heures
38		11,2		Nombre de participants aux activités coordonnées par le Centre régional de formation et de conférences (objectif annuel : 6 000 ou 500 en moyenne par mois)
39		11,3	70 %	Taux d'utilisation des services/installations de conférence du Centre régional de formation et de conférences
40	F.10	12,1	75 %	Demandes de remboursement de frais de voyage et autres (F.10) traitées dans les 21 jours
41		12,2	98 %	Demandes de remboursement de frais de voyage et autres (F.10) retournées dans les 10 jours pour non-conformité
42	Information financière	13,1	100 %	Rapports financiers mensuels (balance des comptes et autres états connexes) présentés avant l'échéance fixée par le Siège de l'ONU

N°	*Gamme de services*	*Indicateur de résultats*	*Objectif fixé dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats (pourcentage)*	*Description*
43		13,2	100 %	Bordereaux interservices reçus sur une base mensuelle et de rapports y relatifs établis dans les 10 jours ouvrables suivant la date limite mensuelle fixée par le Siège de l'ONU
44		13,3	100 %	États de rapprochement bancaire mensuels établis dans les 10 jours suivant la date limite mensuelle
45	Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements	14,1	638	Nombre de vols régionaux de transport des contingents et du personnel de police
46		14,2		Nombre de militaires et de policiers transportés
47		14,3		Taux de remplissage des appareils destinés au transport de passagers et de marchandises
48		14,4		Taux moyen de remplissage des appareils (par mois) dans le cadre du plan intégré d'organisation des vols régionaux
49	Services régionaux de l'informatique et des communications	15,1	100 %	Factures téléphoniques envoyées dans les 7 jours (100 % des factures ont été envoyées dans les 15 jours après la réception du relevé d'appels vérifié par l'utilisateur)

Annexe II

Répartition des clients par mission pour l'exercice 2016/17

Après application d'un coefficient de pondération

Catégorie	*MINUAD*	*MONUSCO*	*MINUSS*	*MINUSMA*	*MINUSCA*	*FISNUA*	*BANUS/ MANUSOM/ Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs*	*BNUUA*	*BRENUAC*	*Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud*	*Effectifs financés*	*Coefficient de pondération*	*Effectifs pondérés*
Personnel recruté sur le plan international	732	762	772	617	557	125	386	39	27	5	4 022	1,0	4,022
Personnel recruté sur le plan national	2 152	2 439	1 266	733	404	72	244	21	12	3	7 346	0,4	2 938
Volontaires des Nations Unies	159	357	375	137	200	29	23				1 280	0,1	128
Total partiel	**3 043**	**3 558**	**2 413**	**1 486**	**1 161**	**226**	**653**	**60**	**39**	**8**	**12 647**		**7 088**
Officiers	343	194	376	290	295	126	–	–	–	–	1 624	0,4	650
Observateurs militaires	138	486	211	38	161	158	–	–	–	–	1 192	0,4	477
Police des Nations Unies	1 377	336	630	224	360	25	120	–	–	–	3 072	0,4	1 229
Total partiel	**1 858**	**1 016**	**1 217**	**552**	**816**	**309**	**120**	**–**	**–**	**–**	**5 888**	**–**	**2 355**
Total	**4 901**	**4 574**	**3 630**	**2 038**	**1 977**	**535**	**773**	**60**	**39**	**8**	**18 536**	**–**	**9 444**

Abréviations : BANUS = Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie; BNUUA = Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine; BRENUAC = Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale; FISNUA = Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei; MANUSOM = Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie; MINUAD = Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Annexe III

Répartition des dépenses du Centre de services régional d'Entebbe entre les missions clientes

(En milliers de dollars des États-Unis)

Client	*Prévisions de dépenses pour 2016/17*	*Quote-part simulée*	*Répartition simulée des dépenses pour 2016/17*
Missions de maintien de la paix			
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	931 071,7	14,7	6 166,4
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	945 511,2	14,9	6 262,1
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	1 275 288,8	20,1	8 446,2
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	1 098 463,1	17,3	7 275,1
Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	268 832,5	4,2	1 780,5
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	1 120 254,2	17,7	7 419,4
Bureau des Nations Unies en Somalie	583 376,1	9,2	3 863,7
Total partiel	**6 222 797,6**	**98,1**	**41 213,4**
Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud			
Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs	1 400,0	0,0	9,3
Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	4 700,0	0,1	31,1
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	2 300,0	0,0	15,2
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	94 200,0	1,5	623,9
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (au titre du budget-programme)	8 200,0	0,1	54,3
Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 000,0	0,0	6,6
Total partiel	**111 800,0**	**1,8**	**740,5**
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (au titre du compte d'appui)	7 000,0	0,1	46,4
Total	**6 341 597,6**	**100,0**	**42 000,2**

Note : Montants calculés au prorata pour la période allant de juillet 2016 à juin 2017 sur la base du budget approuvé pour l'exercice biennal 2016/17.

Annexe IV

Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017

Unité administrative	*Catégorie*	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
Direction exécutive et administration						
Bureau du Chef du Centre de services régional d'Entebbe	Personnel recruté sur le plan international	+1	D-2	Directeur	Création	
	Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Destination : Groupe de la planification stratégique
	Personnel recruté sur le plan national	-1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Destination : Bureau du Chef adjoint
		-1				
Bureau du Chef adjoint du Centre de services régional d'Entebbe	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Origine : Bureau du Chef
		+1				
Planification stratégique	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Origine : Bureau du Chef
		+1				
Responsable de la prestation de services en charge des indemnités et paiements						
Fournisseurs	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Personnel recruté sur le plan national	+3	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Volontaire des Nations Unies	+1	VNU	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
		+5				
Indemnité pour frais d'études	Personnel recruté sur le plan national	+2	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Volontaire des Nations Unies	+1	VNU	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies

Unité administrative	*Catégorie*	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
						pour la stabilisation au Mali
		+3				
Demandes de remboursement	Personnel recruté sur le plan international	-1	P-4	Fonctionnaire des finances	Réaffectation	Destination : Information financière
	Personnel recruté sur le plan international	-1	P-3	Fonctionnaire des finances	Réaffectation	Destination : groupes des états de paie du personnel recruté sur les plans national et international
	Personnel recruté sur le plan international	-2	SM	Assistant (finances)	Réaffectation	
	Personnel recruté sur le plan national	-18	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	
		-22				
Voyages au titre des réunions ou de la formation	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : gamme de services Demandes de remboursement
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Fonctionnaire des finances	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Personnel recruté sur le plan national	+3	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
		+7				
Opérations de caisse	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : gamme de services Demandes de remboursement
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Fonctionnaire des finances	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Unité administrative	*Catégorie*	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
	Personnel recruté sur le plan national	+1	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
		+4				
		-3				
Responsable de la prestation de services en charge des droits et prestations						
Volontaires des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan national	+3	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : gamme de services Demandes de remboursement
		+3				
Prestations et paie du personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : gamme de services Demandes de remboursement
	Personnel recruté sur le plan national	+5	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : gamme de services Demandes de remboursement
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Personnel recruté sur le plan national	+3	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
		+11				
Personnel recruté sur le plan national	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	Origine : gamme de services Demandes remboursement
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : gamme de services Demandes remboursement
	Personnel recruté sur le plan national	+4	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : gamme de services Demandes remboursement

Unité administrative	*Catégorie*	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Personnel recruté sur le plan national	+1	AN	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Personnel recruté sur le plan national	+2	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
		+10				
Personnel en tenue	Personnel recruté sur le plan national	+4	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : gamme de services Demandes remboursement
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Personnel recruté sur le plan national	+3	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
		+8				
		+32				
Information financière						
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-4	Fonctionnaire des finances	Réaffectation	Origine : gamme de services Demandes remboursement
	Personnel recruté sur le plan international	+1	P-3	Fonctionnaire des finances	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Personnel recruté sur le plan international	+1	SM	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
	Personnel recruté sur le plan national	+3	GN	Assistant (finances)	Réaffectation	Origine : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
		+6				
	Personnel recruté sur le plan	**+12**				

Unité administrative	*Catégorie*	*Nombre de postes ou d'emplois*	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
	international					
	Personnel recruté sur le plan national	**+22**				
	Volontaires des Nations Unies	**+2**				
	Total	**+36**				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.